

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RPPM-PVBMI-20-30-40-10-20/12/2019

Date de publication : 20/12/2019

**RPPM - Plus-values sur biens meubles incorporels - Base d'imposition -
Abattements pour durée de détention renforcés - Dispositions
communes - Gains et distributions exclus du champ d'application des
abattements**

Positionnement du document dans le plan :

Le dispositif des abattements pour durée de détention renforcés a été modifié par l'[article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018](#).

Pour prendre connaissance des nouveaux commentaires relatifs aux gains et distributions exclus du champ d'application des abattements, il convient de se reporter au [BOI-RPPM-PVBMI-20-20-10](#) et au [BOI-RPPM-PVBMI-20-30-10](#).



AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions du document ».